



COUPE NATIONALE ESPOIR CHALLENGE PHILIPPE MOURNET FOOTBALL SPORT ADAPTE



22 23 ET 24 MARS 2016
Méjannes Le Clap (30)



Sommaire

Mots d'accueil	Page 3
Bienvenue à Méjannes Le Clap	Page 5
Présentation du Centre Sportif de Méjannes Le Clap	Page 7
Plan d'accès	Page 9
Présentation du COL	Page 10
Programme Prévisionnel	Page 11
Informations Générales	Page 12
Précisions Techniques	Page 14
Fiche d'inscription Association	Page 17
Fiche d'engagement Equipe	Page 18
Fiche d'engagement Ateliers Animation	Page 19
Fiche renseignement Tee-shirts	Page 20
Fiche de demande de dérogation	Page 21
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	Page 23
Fiche Récapitulative	Page 24
Liste des Hébergements	Page 25

Mots d'accueil

Professeur en Activité Physique Adaptée au sein d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) sur Nîmes, j'ai eu pour ma part l'occasion d'accompagner de nombreux sportifs sur les différentes Coupes Nationales Espoir mises en place par la FFSA.

La sélection départementale 16-20 ans mise en place dans le Gard est devenu aujourd'hui un projet incontournable tant pour nos jeunes que pour nos institutions. En effet, après une réelle démarche de sélections mise en place tout au long de l'année (journées de détectations, entraînements mensuelles et sélection des sportifs pour la participation à la CNE), cette sélection permet à chaque jeune de pouvoir s'inscrire dans un projet sportif cohérent sur toute une saison et qui ne peut réussir sans l'implication de l'institution.

L'organisation de la Coupe Nationale Espoir dans notre département est un moyen pour nous de valoriser et faire reconnaître tout le travail de développement du football sport adapté qui est mené localement depuis de nombreuses années maintenant
Nous sommes très heureux et tenons à remercier la Fédération Française de Sport Adapté de nous avoir donné délégation pour l'organisation de ce championnat.

Enfin, nous tenons à rendre hommage à Philippe MOURNET, qui aurait sans doute été tout aussi fier de cette organisation sur ses terres languedociennes...
Nous sommes impatients de vous recevoir sur le merveilleux site de Méjannes le Clap.

Bonne préparation à tous.



Fabrice PERTET
Président du COL

Nous avons cette année le plaisir d'accueillir la coupe nationale Espoir Football à 7 des moins de 20 ans. En ma qualité de président du centre sportif départemental « Espace Gard Découvertes » et de conseiller départemental du Gard délégué aux sports, je souhaite la bienvenue à tous celles et ceux qui, de régions proches ou lointaines, sont venus dans le département du Gard pour partager ces 3 jours d'épreuves.

C'est l'occasion pour tous de découvrir le haut niveau du Sport Adapté. Nous attendons bien sûr le meilleur des sportifs, mais cette rencontre dépassera le cadre du football et reflètera aussi toute la richesse du sport notamment au travers des animations et des moments conviviaux que nous vivrons ensemble.

Un grand merci pour le concours du CDSA 30 et aux organisateurs pour les efforts que vous avez consentis afin que cette manifestation nationale soit un franc succès.

Je suis particulièrement fier d'être à la tête d'une équipe où tous ont mis en œuvre leur savoir-faire, leur volonté, leur dynamisme et leur bonne humeur, pour que votre séjour soit une véritable réussite, et ainsi pouvoir accueillir dans les meilleures conditions plus de 250 participants.

Je souhaite aux jeunes et à leurs accompagnateurs de profiter pleinement de nos installations, et que cette manifestation se déroule sous le signe de la sportivité !



Jacky VALY
Président du Centre Sportif « Espace Gard Découverte »

Bienvenue à Méjannes Le Clap

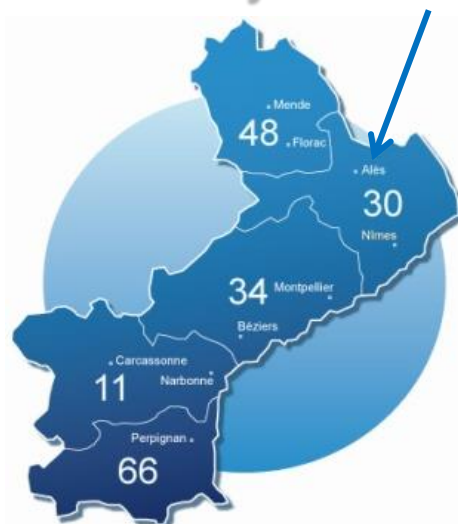


Au cœur de la vallée de la Cèze, la commune de Méjannes le Clap se trouve sur la voie Antonine à mi-chemin entre Nîmes et Alba, cité romaine d'Ardèche méridionale. Le plateau de Méjannes situé à 300 m d'altitude est bordé sur 9 km au Nord par la Cèze qui coule 150 m plus bas en des gorges sinueuses.

Dans un cadre exceptionnel et préservé, la nature est partout présente avec sa faune et sa flore méditerranéenne. La garrigue s'étend sur plus de 3.800 hectares, parsemée de chênes verts, genévriers, cades, arbousiers, houx et parfumée de thym et de sarriette. Paradis des sportifs et des amoureux de la nature Méjannes le Clap vous offre en toute saison la possibilité de pratiquer la randonnée, la spéléo, le tennis, l'équitation, le canoë-kayak, le quad



Méjannes Le Clap



Méjannes le Clap a su concilier modernité et respect de la nature et de l'environnement pour le mieux-être et la santé de tous. Réputée pour son tourisme vert, sportif et familial, notre commune est située à 300 m d'altitude, au cœur d'un plateau de 3800 ha de forêts méditerranéenne et de garrigue, bordée au Nord sur 9km par la Cèze qui coule 150 m plus bas dans des gorges et dominée au Sud Ouest par le Matte « Agglans » dont le sommet atteint 472 m.



La nature exceptionnelle et préservée est riche de grottes avens, menhirs, dolmens avec une faune et une flore très riches.

Avec 500hab à l'année et plus de 5 000 l'été avec l'arrivée des touristes, Méjannes le Clap est un village vivant : commerces, crèche, cabinet médical, poste, bibliothèque....

Les nombreuses activités de plein air : randonnée VTT, baignade (rivière ou piscine) canoë kayak, pêche, chasse équitation, spéléologie, escalade, football tennis, moto, quad, sont proposées tout au long de l'année.

En période estivale et pendant les vacances scolaires, de nombreuses animations sont organisées : visite ferme pédagogique, ateliers magie, calligraphie, forge, poterie...

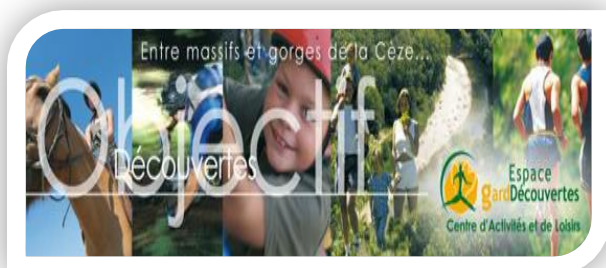
Campings, parcs résidentiels, village de vacances, location clés vacances, chambres d'hôtes, hôtel, « Espace Gard Découvertes » accueille touristes et sportifs tout au long de l'année.

La municipalité, en s'engageant dans l'obtention du label « Famille Plus » avec l'aide de l'Office du Tourisme et des partenaires locaux espère encore améliorer la qualité d'accueil.

Les espaces verts sont entretenus et fleuris avec soin, tout est fait pour assurer aux résidents et aux vacanciers un lieu de vie agréable et des espaces propices au repos, aux loisirs et à la découverte de notre village.



Le Centre Sportif « Espace Gard Découverte »



Le centre départemental d'activités et de loisirs est **UNIQUE** en son genre. A la fois centre de vacances, centre de classes de découvertes, centre sportif, centre de formation ou centre d'accueil de grands rassemblements.

Dans notre belle région du sud, cet espace est **dédié à l'accueil de groupes en pension complète**, avec une **capacité de 339 lits et 28 installations sportives** : un lieu à découvrir en famille, entre amis ou entre sportifs, avec sa classe ou son association.

Situé en bordure méridionale des Cévennes, **entre massifs et gorges de la Cèze**, à une heure au nord de Nîmes, le plateau de Méjannes le Clap **s'étend sur plus de 3000 ha de garrigue**. Outre son implantation privilégiée, la richesse de notre site réside dans la grande diversité de ses activités : **tout est sur place dans un environnement naturel** propice à la tranquillité pour un séjour en pleine sérénité.

Conseils, organisation technique et matérielle, **suivi** et **accompagnement** sont mis en œuvre à travers **plusieurs thèmes** préalablement définis, dans le but de partager des **moments exceptionnels**.

Nous recevons des groupes en pension complète le temps d'un week-end ou pour la semaine. Labellisée « Ecocert en cuisine » depuis juin 2014, la restauration de type traditionnel, s'attache essentiellement à offrir des produits bio en circuit court. Pour fonctionner à l'année (hors vacances de Noël), nous avons une équipe souriante et compétente de 30 professionnels à l'année renforcée par une trentaine de saisonniers et d'indépendants.

Espace Gard Découvertes accueille de février à novembre une clientèle de groupes et dispose d'une équipe permanente pour la réussite de votre séjour. **Véritable outil départemental**, propriété du Conseil général du Gard, notre structure s'inscrit comme un **partenaire privilégié** pour chacun d'entre vous.

28 installations sportives et de loisirs sur place

- 1 salle de musculation avec un sauna 4 places
 - 1 gymnase isolé et chauffé de 40 x 20 m
 - 1 halle des sports de 80 x 40 m (basket, handball, badminton, tennis de table, tennis, tatami pour sports de combat)
 - 2 stades en herbe de football
 - 2 stades en herbe de rugby
 - 8 terrains de tennis extérieurs
 - 1 espace ludobeach (volley, sandball, pyramides de cordes, pétanque, tennis de table)
 - 1 plateau extérieur de basket
 - 1 plateau extérieur de handball
-
- 1 espace athlétisme (sautiers extérieurs hauteur, longueur et perche, pistes 110 m en tartan et 650 m cendrée)
 - 1 parcours de course d'orientation (50 postes)
 - 1 skate park
 - 2 pas de tir à l'arc couverts
 - 1 parcours nature de tir à l'arc
 - 1 bike park VTT
 - 1 parcours de santé
 - 1 centre équestre avec carrière et manège couvert
 - 1 piscine d'été (bassin de 25 m et toboggan aquatique)



Plan d'accès

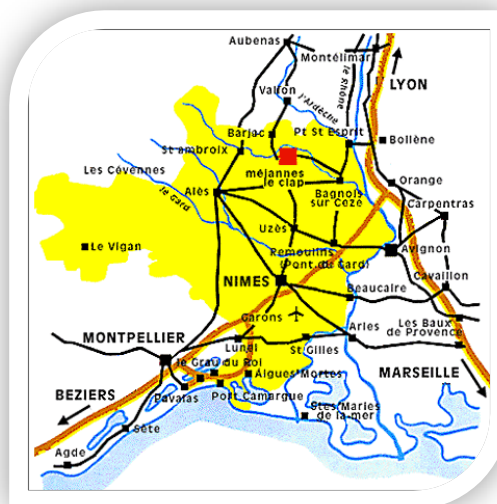
Par Autoroute A7

Prendre la sortie Bollène, direction Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze, puis direction Alès, Méjannes-le-Clap.

Coordonnées GPS

Latitude : 44.222498725327505

Longitude : 4.351261854171753



Adresse



Espace Gard Découvertes

Centre départemental d'activités et de loisirs

Chemin des sports

30430 Méjannes Le clap

Tél. : 04 66 60 29 30 / Fax : 04 66 24 41 00

Le Comité d'Organisation Local

Président

Fabrice PERTET

Trésorière

Nicole MARTIN

Secrétaire général

Farid ABARA

Responsable Commission Coordination

Emilie Vairon

Responsable Commission médicale

Emilie VAIRON

Responsable Commission Sportive

Philippe MOREL/ Gilles FERNANDEZ / Christopher
VIDAL

Responsable Commission Restauration

Noémie DESAILLY

Responsable Commission Hébergement

Noémie DESAILLY

Responsable Commission Communication

Bastien ARNAU

Responsable Commission Administration

Emilie Vairon

Responsable Développement Durable

Céline COPPOLA

Cadre Technique Fédéral en charge du Football FFSA

Hervé DEWALE

Responsable Commission Sportive Football FFSA

Didier DEVAUX

Contact



COMITE D'ORGANISATION LOCAL - CDSA 30

Valmélica

221 rue Claude Nicolas Ledoux - 30000 Nîmes

Tel : 06.50.58.86.75 ou 06.13.06.76.12

sportadaptegard@gmail.com

Le Programme prévisionnel

Mardi 22 Mars 2016

15h00 - 17h30

Accueil des délégations

Animations sportives et culturelles

18h00

Cérémonie d'ouverture + tirage au sort poules

20h00

Repas

21h00

Réunion technique

Mercredi 23 Mars 2016

08h00

Echauffement

08h30 - 11h30

Matchs

12h00 - 13h30

Repas

14h00 – 17h00

Matchs

19h00

Diner et Soirée de gala

Jeudi 24 Mars 2016

08h00

Echauffement

8h30

Match de classement

10h00

Match pour la 3^{ème} et 4^{ème} place

11h00

Finale

12h00

Remise des récompenses

13h00

Pique-nique

Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié.

Informations générales

Accueil des délégations

L'accueil se fera sur le lieu de la compétition :

Hall de l'Espace Gard Découverte
Chemin des sports
30430 Méjannes le clap

Mardi 22 mars 2016 entre 15h et 18h

Un fléchage de la ville sera mis en place dans Méjannes Le Clap, vous indiquant l'itinéraire : il s'agira de flèches bleues FFSA.

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

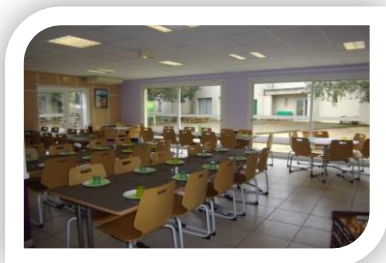
A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Il sera également procédé au contrôle des inscriptions, licences, dossiers et certificats médicaux.

Sans présentation des licences, les sportifs ne pourront pas participer au Championnat.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication du Football en compétition.

Restauration



Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente. Tous les repas seront servis au :

Hall de restauration de l'Espace Gard Découverte
Chemin des sports
30430 Méjannes le clap

Hébergements

Le site a une capacité d'hébergement de 339 lits.

Pour information, les draps sont fournis par contre pensez à apporter votre nécessaire de toilette.

Une liste d'hôtels est également fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Si un besoin particulier de soin (injection...) est déjà programmé, faites la demande d'intervention au moins une semaine avant la compétition par mail à l'adresse sportadaptegard@gmail.com.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au Championnat de France seront appliquées. Le règlement de Football FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - informations disciplines » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, un jury souverain sera mis en place. Il sera composé de 5 membres :

- ✓ 1 responsable des arbitres,
- ✓ 2 membres du COL
- ✓ 2 membres de la Commission Sportive Nationale Football.

En cas de litige, transmettre par écrit la réclamation au DSF Football FFSA qui réunira le jury.

Modalités d'inscription

Le championnat de France de Football relève du règlement Football FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France de Football FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2015.2016.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'engagement par équipe doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et justificatif de la sélection départementale ;**
La fiche d'engagement des sélectionnés départementaux doit être signée par les présidents du CDSA et de la Ligue.

Le cas échéant, faire une demande de dérogation individuelle ([voir page 21 du dossier](#)) ou une demande de dérogation par équipe au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de championnat en Football ([voir page 22 du dossier](#)).

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **22 Février 2016**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

En cas de désistement :

- **Après le 22 Février 2016** : le COL conservera la totalité des inscriptions.

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Les dossiers d'inscriptions seront enregistrés par ordre chronologique d'arrivée.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par Didier DEVAUX, DSF Football FFSA, est programmée le :

Mardi 22 Mars à 21h00

Hall de restauration de l'Espace Gard Découverte

Chemin des sports

30430 Méjannes le clap

Un entraîneur de chaque délégation, licencié à la FFSA, devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Echauffement et compétition

La compétition se déroulera sur les terrains en herbe du Centre Sportif. Les crampons vissés sont strictement interdits sur les terrains synthétiques. Merci d'adapter vos chaussures en fonction des terrains.

L'échauffement débutera à 8h et les épreuves se dérouleront de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h.

Catégories d'âges

- La compétition est ouverte aux sportifs de 16/20 ans.

Joueurs nés entre 2000 et 1996.

- Le sur-classement est autorisé pour les joueurs âgés de 15 ans (né en 2001).

Le joueur qui demande le sur-classement doit présenter, un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer, la mention « sur-classement autorisé pour la compétition en football ».

Composition de l'équipe

- Une équipe se compose de 7 joueurs (garçons ou filles) dont un gardien de but sur le terrain plus 3 remplaçants. Le nombre minimum inscrit sur la fiche d'engagement des délégations est de 8 joueurs et d'un maximum de 10 joueurs.

Equipements sportifs

- **Sécurité :**

Terrain en herbe : il convient de prévoir au moins une paire de chaussure à crampons et une paire de basket pour accéder à la restauration.

- **Petit rappel :**

Bijoux interdit,
Protège-tibias obligatoire,
Maillots numérotés pour les joueurs,
Les ballons sont fournis par les organisateurs.



Rappel du règlement

- **Foot à 7 – Division unique**
- Hors-jeu à partir de la ligne médiane.
 - Dégagement du gardien à la main obligatoire
 - Sanction : Dégagement du GB de volée ou ½ volée interdits (reprise du jeu : coup franc indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m, mur autorisé à 6m).
- Surface de réparation : Zone du gardien 13m x 26m



FICHE ASSOCIATION

A renvoyer au COL avant le **22 Février 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

COMITE D'ORGANISATION LOCAL - CDSA 30

Valmédiaca - 221 rue Claude Nicolas Ledoux - 30000 Nîmes

Tel : 06.50.58.86.75 ou 06.13.06.76.12 - sportadaptegard@gmail.com

N° Affiliation :		Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :			
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>) :			
Tél. :	Fax :	Mail. :	
Type de véhicule :		Nombre :	

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription avec forfait pension complète - hébergement + petit déjeuner - repas du mardi soir au jeudi midi	125€		
Formule 2 -- Sportif Inscription avec forfait restauration - 4 repas dont le gala	70€		
Formule 3 -- Sportif Inscription hors forfait restauration et hébergement	30€		
Formule 1 -- Encadrant Inscription avec forfait pension complète - hébergement + petit déjeuner - repas du mardi soir au jeudi midi	105€		
Formule 2 -- Encadrant Inscription avec forfait repas - 4 repas dont le gala	50€		
Formule 3 -- Encadrant Inscription hors forfait restauration et hébergement	10€		
TOTAL			

Ci-joint le règlement par chèque d'un montant de _____ euros.

N° de chèque _____ de la banque _____

Signature



FICHE ENGAGEMENT EQUIPE – DIVISION UNIQUE

A renvoyer au COL avant le **22 Février 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

COMITE D'ORGANISATION LOCAL - CDSA 30

Valmédica - 221 rue Claude Nicolas Ledoux - 30000 Nîmes

Tel : 06.50.58.86.75 ou 06.13.06.76.12 - sportadaptegard@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :			
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (<u>obligatoire</u>):				Téléphone :
Couleur de maillot N°1 :		Couleur de maillot N°2 :		

Joueurs	N° Licence 2015 - 2016	Nom Prénom	Né(e) en	Sexe (H / F)	Date et département de qualification
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 21 - 22.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Football.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :

Fiche d'engagement ateliers animations



FICHE ENGAGEMENT

A renvoyer au COL avant le **22 Février 2016**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

COMITE D'ORGANISATION LOCAL - CDSA 30

Valmédica - 221 rue Claude Nicolas Ledoux - 30000 Nîmes

Tel : 06.50.58.86.75 ou 06.13.06.76.12 - sportadaptegard@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation (obligatoire pour être présents sur le pas de tir) :		Téléphone :

Animations sportives et culturelles :

- Graff,
- Danse urbaine,
- Escalade, tyrolienne,
- Tir à l'arc en fonction des retours des inscriptions

Souhaite participer aux animations proposées le Mardi 22 à partir de 15h :

- Oui
- Non

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.

Je soussigné(e)..... **agissant en mon nom,**
demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

ou

Je soussigné(e)..... **représentant légal de**
....., **agissant en son nom,**
demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif suivant :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical – catégorie minime)**
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours**
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)**
- Autre motif.....**

<u>Visa et signature du responsable association</u>	<u>Visa et signature du Président de la Ligue</u>	<u>Visa et nom du DSF</u>

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif du DSF

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Demande de dérogation par équipe

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.

Je soussigné(e).....
représentant légal de l'association
 demande dérogation pour que l'équipe
 participe au championnat de France, pour le motif suivant :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical – catégorie minime)**
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours**
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)**
- Autre motif**.....

<u>Visa et signature du responsable association</u>	<u>Visa et signature du Président de la Ligue</u>	<u>Visa et nom du DSF</u>

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif du DSF

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France (s'il y en a un) à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Cette page vous aidera à contrôler votre dossier avant de nous l'envoyer

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

COMITE D'ORGANISATION LOCAL - CDSA 30

Valmélica - 221 rue Claude Nicolas Ledoux - 30000 Nîmes

Tel : 06.50.58.86.75 ou 06.13.06.76.12 - sportadaptegard@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le 22 Février 2016

- La fiche d'inscription « Association » ;
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque) ;
- La fiche d'engagement des équipes ;
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF) ;**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation.

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif) ;
- La licence compétitive en cours de validité ;
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence ;**
- Ordonnance pour les traitements en cours.**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Hébergement

NOM	ADRESSE	COORDONNEES	TARIFS	Kilomètres de la compétition
Hôtel B&B	Chemin Rural Valat de Fontanes, 30250 Saint-Martin-de-Valgagues (secteur Alès)	Téléphone : 0 892 68 28 42	Chambre à 39€	31Km
Hôtel des Sports	Place Jean-Jaurès 30200 Bagnols-sur-Cèze	Téléphone : 04 66 89 61 68	Tarifs : 40€ pour 1 personne, 60€ pour 2 personnes, 70€ pour 3 personnes, 84€ pour 4 personnes	36 Km



www.ffsa.asso.fr

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires institutionnels



Partenaire principal



malakoff médéric

Fournisseur officiel



Partenaires locaux

